

vant jusqu'à moi un homme d'intelligence, sans blason, dont je ferai la fortune, — et dont je tâcherai de faire le bonheur, j'ai la conscience d'accomplir une œuvre sainte, une œuvre digne d'être applaudie par les anges eux-mêmes. Assez donc, mon cher marquis, je ne me donne pas aux pauvres de votre façon.

Les yeux d'Arcade s'écarquillèrent comme si on lui eût mis le soleil sous le nez.

— Vous ne voulez pas d'un grand seigneur ? balbutia-t-il.

— C'est mon idée fixe.

— Le marquis d'Escarts ?...

— Pas plus que le baron de Pampré !

— Je vous déplaît donc bien, murmura le sournois.

— Non. Mais vous êtes marquis et millionnaire.

Arcade se leva lentement. Il marcha vert Mme de Barre, la regarda avec émotion, lui pris une main qu'il porta à ses lèvres et lui dit d'une voix entrecoupée :

— Je ne suis ni un marquis, ni un millionnaire. Je suis un poète sans fortune, — et je me nomme Arcade Frelin.

Une heure après — il n'avait plus rien à envier à Alain Chartier.

VI.

Minuit sonnait !

Une voiture conduite par un cocher rouge en fourrures, s'arrêta au milieu du Pont-Neuf ; un laquais galonné abaissa le marche-pied, et l'auteur de la *Théorie du faux col* descendit suivi de Mme de Barre, la femme à paradoxe.

Un gueux se promenait depuis quelques instants, soutenant à son bras la plus douce et la plus belle enfant que vous ayez pu voir dans vos rêves, si du moins vous savez rêver. Elle regardait le ciel avec bonheur ; le ciel devait la regarder avec bonté.

Les deux couples se trouvèrent bientôt face à face ; alors il y eut un échange de salutations.

— Monsieur et madame, dit le baron en prenant Juliette par la main, je vous présente ma femme, Mme la baronne de Pampré.

— Fort bien, dit le poète, et montrant la grande dame — Mme Arcade Frelin, dit-il.

Les deux couples remontèrent en voiture.

Depuis ce jour, ils font de leur existence une immense partie carrée semée de bosquets, de rêveries et de charmantes petites créatures.

*"A Damon et Pythias, Castor et Pollux, Oreste et Pylade, Dubreuilh et Knéja, ajoutez dorénavant : Frelin et Pampré."* — On lira prochainement cette inscription sur un obélisque superbe que nos deux amis veulent faire élever à l'endroit même où ils ont lié connaissance.

Ils n'attendent que la permission de l'autorité.

ANDRÉ THOMAS.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 22 DÉCEMBRE 1866.

LA QUESTION DES INCENDIES.

Les délibérations du Comité de Secours aux incendiés du 14 Octobre, ont commencé à prendre, lundi soir, une singulière tournure, et quel que soin que prenne le Maire, dans son journal, de prendre un ton conciliant envers tous, — dans sa position cela est très sage, nous en convenons, — il n'empêchera pas la population canadienne-française d'attribuer aux débats qui ont eu lieu à la dernière réunion du comité une portée imminente. Pour nous, qui n'avons pas de ménagements à garder envers qui que ce soit, dans cette question des incendiés, nous promettons de dire toute notre pensée, sans détours. Cette détermination nous est dictée par le vif et profond sentiment que nous portons à notre nationalité à laquelle on s'attaque maintenant avec tant de malice et de haine.

Depuis quelque temps on avait pris à tâche d'entraver l'action du comité, de dénoncer quelques-uns de ses membres comme des spéculateurs sans entrailles ; on trouvait que le montant sous-

crées et, dernière tactique, on employait la honte, on faisait jour au comité le rôle de mendiant : la saignée pratiquée aux bourses anglaises n'était pas assez large, il fallait l'ouvrir toujours. Jusque là il était permis à la presse de critiquer les actes d'une organisation qui relève du public et auquel elle doit rendre compte. Cependant la malveillance se décélait trop pour qu'il fût possible de garder la mesure qui convient dans ces sortes de discussions ; et le *Daily News*, car c'est lui que nous voulons désigner plus particulièrement, a laissé déborder la pensée odieuse qu'il retenait si mal. Son dernier article peut se traduire en quelques mots : cessez de demander plus d'argent, distribuez immédiatement celui que vous avez, ne vous mêlez pas d'aider aux incendiés à reconstruire leurs maisons. Nous la présentons à nos lecteurs, cette pensée, dans toute sa haineuse nudité.

Mais arrivons à cette question de l'emploi des fonds confiés à la discrétion du Comité de Secours et à laquelle on ne peut qu'attacher une importance considérable, comme on va le voir tout à l'heure. Il s'agissait de savoir, à la réunion du comité, si ces fonds devaient être consacrés à soulager immédiatement les misères des victimes de la grande catastrophe du 14 Octobre. Ceux qui voulaient arriver à ce résultat ont subi un échec, et nous nous en réjouissons.

Pour notre part, nous n'avons aucune objection à ce que les quelques centaines de louis, donnés sous la condition du "soulagement immédiat," soient remis aux donateurs ; mais nous nous opposons à ce que la balance, gardée en vue de reconstruire les maisons détruites par l'incendie, soit consacrée à un autre objet. Ces misères, dont on exagérât l'étendue, l'autre soir, sont-elles si profondes qu'il faille leur jeter tout l'argent qui a été donné sans condition spéciale, par ceux qui ont répondu à notre appel au monde entier ? Est-ce que cet appel ne mentionnait pas que les incendiés étaient propriétaires ? Est-ce que le *Rev. M. Cooke* a oublié la teneur de ce document ? Eh bien ! c'est là où git la question de l'emploi de la partie la plus considérable de la balance des fonds que possède le Comité de Secours : la plupart des incendiés ont perdu, dans la destruction de leurs maisons, leur principal avoir, et il s'agit d'aider aux propriétaires incendiés à refaire cet avoir. On ne comprend peut-être pas en Angleterre que l'ouvrier canadien-français, dans nos villes, est propriétaire et que la possession d'une demeure est une de ses plus grandes ambitions. En effet, la maison, pour lui, représente le capital, le produit de ses économies ; c'est aussi le signe de sa prévoyance et de sa moralité.

En donnant à l'ouvrier de l'argent, sans exercer aucun contrôle sur l'emploi qu'il devra en faire, on le tente d'abord, et ensuite on le décourage ; et quand viendra la mise en vigueur du règlement municipal qui interdit les constructions en bois, et en vertu duquel il lui faudra démolir sa hutte temporairement érigée, il n'aura rien. C'est ce qu'ont bien compris ceux qui, de loin ou de près, veulent que le Comité de Secours dispose immédiatement des fonds confiés à son discernement, et nous n'hésitons pas à dire que les débats qui se sont faits sur cette question, masquent une pensée cupide, et hostile à notre nationalité. Certes, nous sommes loin de vouloir accuser ceux qui sont venus là, au sein du comité, exagérer la détresse pour en avoir plutôt fini avec elle ; non, nous reconnaissons leur honorabilité, nous voulons croire que leurs intentions sont excellentes. Mais ils sont, sans le savoir, les instruments de quelques spéculateurs qui voudraient arriver à deux fins : s'emparer des lots à rebâtir et par là dénationaliser St. Roch. Écoutez le *Daily News*, furieux de n'avoir pas réussi complètement à réaliser son odieuse pensée : "Pourquoi ne pas déclarer honnêtement que vous voulez appliquer la balance à construire, pour la petite bourgeoisie de St. Roch et St. Sauveur, — les boutiquiers et les entrepreneurs qui ont reçu un fort montant d'assurance, — de belles résidences en brique ou en pierre de taille, à la place où s'élevaient jadis de simples maisons en bois, et, en agissant ainsi, créer un autre boulevard de nationalité française contre les empiétements du Saxon ; et cela au dépend du gousset de ce Saxon."

Vous voyez qu'on n'a pas oublié le nouveau boulevard de nationalité française. En effet, c'est au St. Roch français que l'on en veut ; c'est lui, ses progrès, sa situation industrielle et commerciale que l'on jalouse, et l'occasion se présente admirablement bien pour le transformer à l'anglaise et y créer le système démoralisateur de tenantry.

N'avons-nous pas dit que cette question de secours aux incendiés, telle que posée devant le comité, avait une portée immense ? Elle n'est pas vidée cependant ; les ennemis de notre nationalité ne l'abandonneront pas, et elle viendra encore solliciter l'attention de nos compatriotes, incendiés ou non. Nous croyons en avoir assez dit pour leur faire comprendre le danger qui les menace.

MEA CULPA.

Nous avons oublié d'attribuer au *Pays* l'article sur le boxeur Morrissey, — ce personnage qui tient tant au cœur du *Courrier du Canada*. Nous connaissons trop la bienveillance de notre confrère, — envers nous surtout, — pour croire qu'il ait cru un instant à un manque de courtoisie à son égard. Nous n'ignorons pas, pour notre part, qu'il est de bonne confraternité pour un journaliste de "créditer" les articles de ses confrères. Qu'étaient-ce cette omission nous soit donc légère.

La dixième livraison des portraits (d'hommes plus ou moins illustres) dus à la plume de M. Fennings-Taylor, vient de paraître. Elle contient la biographie de M. George Brown et celle de M. Hector Langevin, qui a donné au premier un croc-en-jambe si peu parlementaire, en 1858. Aussi l'auteur des portraits n'a pas manqué d'insister sur le procédé déloyal de proposer le renversement d'une administration à peine formée et dont les membres étaient, de par les usages parlementaires, exclus de la chambre. Ces sortes de procès se font sans les accusés qui ne doivent compter que sur la loyauté de leurs adversaires.

M. Taylor espère que le nouveau Maître des Postes s'en reviendra plus instruit de son voyage en Angleterre. Plus instruit peut être ; mais plus honnête, il est permis d'en douter. M. Taylor veut-il dire qu'il s'éclairera davantage sur le chapitre des extraditions ? Il y a peut-être une ironie là-dessous. Et puis, M. Langevin est-il susceptible d'avoir des remords politiques, et pourrait-il dire comme Napoléon à St. Hélène : "Je le ferai encore ?" Nous ne savons pas encore ce que cache cette face placide ; mais, en tout cas, le vote de 1858 et la part qu'il a prise à l'extradition de Lamirande sont des taches "qui ne s'effacent pas avec la mort."

N'est-ce pas qu'il y a là, dans ces deux biographies, un rapprochement assez curieux ? Malheureusement ce qu'il y aurait eu de piquant a disparu le jour où ces deux personnages se sont trouvés ministres.

Hélas ! oui, de pareilles réconciliations, factices ou réelles, n'acceptent pas les réputations politiques ; au contraire elles les déprécient, et s'il n'y avait pas quelques principes sur lesquels on puisse se rabattre de temps en temps, on ne sait vraiment pas où le dégoût pourrait conduire — les journalistes !

LES CANADIENS-FRANCAIS AUX ETATS-UNIS.

La deuxième convention des délégués canadiens-français dont nous parlions dans notre numéro du 7 courant, a eu lieu à New-York. Les délégués y ont adopté plusieurs résolutions, toutes tendant à donner à nos compatriotes une importance politique et sociale aux États-Unis à laquelle ils n'avaient pas encore assez songé selon nous. Le résultat de semblables réunions, on le conçoit, ne peut que devenir très favorable à leurs intérêts, puisque leur tendance est de renouer nos traditions nationales menacées de s'oblitérer par l'isolement. Nous avons fait nos réserves quant au programme de la convention ; cependant nous serions heureux de voir se réaliser quelques-unes des idées qui donnent aux résolutions plus de relief et plus de valeur. Ces idées sont :

L'organisation de sociétés nationales et de secours, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, partout où il y aura une agglomération plus ou moins considérable de nos compatriotes sur le territoire américain ;

La publication d'un organe qui sera comme un drapeau de ralliement ;

Enfin un recensement qui nous éclairera sur le chiffre de la population canadienne-française aux États-Unis, et au moyen duquel nous aurons des données plus sûres sur la position qu'elle occupe dans ce pays. On voit que les délégués n'ont pas peur de la vérité.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons vu dans quelques journaux, que le prospectus de l'organe que voulaient ériger les délégués — nous le supposons — vient de paraître. Le journal porte le titre de *Public Canadien*.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de G. B. Faribault, écuyer, à sa résidence, rue des Carrières, Haute-Ville. Il a succombé hier à la maladie (une paralysie) qui l'obligea à se démettre, il y a quelques années, de ses fonctions de greffier de la Chambre d'Assemblée. M. Faribault avait été chargé par notre gouvernement